



## Consignes de rentrée

Année scolaire 2010.2011

Toutes les consignes syndicales du SNUipp résultent de la réflexion collective des assemblées générales, des réunions d'information syndicales... Elles sont élaborées en congrès et conseils syndicaux, instances décisionnelles du syndicat. Elles émanent de la profession et peuvent être appliquées par tous les collègues.

### Non remplacement d'un collègue

Informez l'IEN du non accueil pour le lendemain, prévenez les parents par courrier, prévenez le SNUipp (tel, mel, fax). Adressez à l'Inspecteur d'Académie, à l'IEN et au ministère (110 rue de Grenelle, 75007 Paris) un exemplaire de la lettre aux parents. Si malgré le courrier, quelques enfants se présentent, ils doivent être accueillis et il faut adresser le soir même une nouvelle lettre aux parents.

Pensez à prévenir les parents dès l'arrivée d'un remplaçant.

### Base élèves

Ne remplissez pas Base élèves. Si vous arrivez dans une école où Base élève est déjà en place, cessez de la renseigner et faites signer les motions par le conseil d'école et le conseil municipal.

### Projet d'école

Le projet d'école doit rester un outil pédagogique à la seule destination de l'équipe enseignante, il ne doit pas être un outil de statistique et d'évaluation pour l'administration.

Les projets rédigés restent dans les écoles et ne sont pas renvoyés à l'IEN.

### Réunion d'Information Syndicale

Prévenez votre IEN de votre absence à 2 animations pédagogiques en indiquant que vous participerez aux réunions d'information syndicale du SNUipp. (2 réunions d'information syndicale (2X3h) sont prévues.

### Clé OTP

N'activez pas la clé OTP. Si vous l'avez, vous pouvez la rendre.

### Aide personnalisée

L'aide personnalisée peut être dédiée à l'autoformation ou tout autre dispositif concernant la difficulté scolaire. Faites parvenir à l'IA sous couvert de l'IEN les dispositions retenues. Envoyez une copie au SNUipp.

### Réunions institutionnelles

Nous rappelons que les réunions sans convocation ne sont pas obligatoires. La réunion de rentrée des directeurs se tient généralement hors du temps de travail. Exigez qu'elle soit comptabilisée dans les 108h.

### Évaluations CM2, CE1, PPRE, Livrets scolaires

Le SNUipp rappelle que chaque enseignant au sein de l'équipe pédagogique choisit les outils d'évaluation, de remédiation et de compte-rendu aux parents qui lui semblent les plus adaptés. Les évaluations nationales ne sont pas des outils adaptés à l'élève, elles ont d'autres objectifs : concurrence, classement des écoles, salaire au mérite...

Ne faites pas passer les évaluations nationales. Au minimum, ne faites pas remonter les résultats.

**Ces consignes de rentrée font partie du corpus revendicatif du SNUipp. Elles ne valent que si elles sont suivies par un maximum de collègues. Il est nécessaire que la section départementale soit informée de leur mise en œuvre par les collègues et/ou les équipes. Pensez à nous envoyer un mail indiquant votre positionnement syndical et le suivi de telle ou telle consigne. Afin que nous puissions intervenir auprès des mairies, de l'administration...**

## le SNUipp du Jura

### Permanences

Lundi, mardi,  
jeudi et vendredi :  
de 9h à 12h00  
et de 13h30 à 17h00  
Mercredi : de 9h à 12h

Maison des syndicats  
76 rue Saint Désiré  
39000 Lons le Saunier

Téléphone : 03 84 47 12 64  
09 52 53 39 39

E-mail : [snu39@snuipp.fr](mailto:snu39@snuipp.fr)

### Consultez notre site

**39.snuipp.fr**  
Accès à de nombreuses informations  
sur le département,  
le métier, les actions.....

**Les permanents du SNUipp** : Nathalie Pszola-Vouthier, Claude Gautheron (co secrétaires départementales), Laurent Rodrigo, Marielle Com-moy, Géraldine Revy et Christine Perbet.

**N'hésitez pas à nous contacter !!!**

**Pour l'école, on ne doit pas se priver.**

